

## Exemples :

<b>Exemple : époux vivant en ménage commun</b>		
<b>Détermination du montant total de la déduction</b>		
Primes d'assurances-maladie et accidents selon polices, primes d'assurances sur la vie et de rentes viagères selon polices	+	8 250
Déduction des subsides à l'assurance obligatoire des soins	-	0
1) Montant net		8 250
2) Déduction maximale selon situation de famille (voir ci-dessous)		6 400
Le contribuable reporte au code 300 de la déclaration le plus bas des 2 montants ci-dessus 1) ou 2)		6 400

<b>Exemple : époux vivant en ménage commun avec 2 enfants à charge</b>		
<b>Détermination du montant total de la déduction</b>		
Primes d'assurances-maladie et accidents selon polices, primes d'assurances sur la vie et de rentes viagères selon polices	+	14 000
Déduction des subsides à l'assurance obligatoire des soins	-	4 032
1) Montant net		9 968
2) Déduction maximale selon situation de famille (voir ci-dessous)		9 000
Le contribuable reporte au code 300 de la déclaration le plus bas des 2 montants ci-dessus 1) ou 2)		9 000

<b>Exemple : célibataire, veuf, séparé, divorcé</b>		
<b>Détermination du montant total de la déduction</b>		
Primes d'assurances-maladie et accidents selon polices, primes d'assurances sur la vie et de rentes viagères selon polices	+	5 319
Déduction des subsides à l'assurance obligatoire des soins	-	2 400
1) Montant net		2 919
2) Déduction maximale selon situation de famille (voir ci-dessous)		3 200
Le contribuable reporte au code 300 de la déclaration le plus bas des 2 montants ci-dessus 1) ou 2)		2 919

<b>Exemple : célibataire, veuf, séparé, divorcé avec 1 enfant à charge</b>		
<b>Détermination du montant total de la déduction</b>		
Primes d'assurances-maladie et accidents selon polices, primes d'assurances sur la vie et de rentes viagères selon polices	+	9 619
Déduction des subsides à l'assurance obligatoire des soins	-	3 972
1) Montant net		5 647
2) Déduction maximale selon situation de famille (voir ci-dessous)		4 500
Le contribuable reporte au code 300 de la déclaration le plus bas des 2 montants ci-dessus 1) ou 2)		4 500